

N° 329 / 2

B O R D E R E A U D ' E N V O I

Désignation des pièces	Nombre	O B S E R V A T I O N S
<p><u>O B J E T</u>: Enquête sur apparition d'objets volants non-identifiés.</p> <p><u>REFERENCE</u>: C.M. n°32.600 MA/Gend.T du 2 août 1968.</p> <p>Procès-verbal n°442 du 26 mai 1985, concernant apparition d'objets volants non-identifiés sur le territoire de la commune de ST MALO-DES-TROIS-FONTAINES -56-, cours nuit du 25 au 26 mai 1985</p>	02	

3^{EME} REGION DE GENDARMERIE
 RENNES ARRIVEE
 004298 30 JUIL 85
 SIGNATAIRE
 JGGN EMP/RENsh

TOTAL: 02

- DESTINATAIRES / :

-Ministère de la Défense, Direction Général de la Gendarmerie Nationale (Bureau emploi-renseignement) à PARIS -75-. (V.H.).

Le Md
 Com

D'ENQUETE PRELIMINAIRE.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CODE UNITE 00897. PROCES-VERBAL NO 4427/1985 / 197

NO PIECE 1 NO FEUILLET 1

NATURE PRECISE DES FAITS - REFERENCE
OBJET: Enquete sur apparition d'objets volants non identifiés sur territoire de la commune de SAINT-MALO-DES-3-FONTAINES -56, cours nuit du 25 au 26 mai 1985.

NOUS (suscriteur) M.D.L Chef Officier de police judiciaire, et Gendarme

VOU L(ES) ARTICLE(S) 16 à 20 et 75 à 78 du Code de procédure pénale,

RAPPORTONS LES OPERATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUEES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMEMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE CE JOUR le vingt six mai mil neuf cent quatre vingt cinq, à douze heures, sommes destinataires d'un message radio, émanant de la B.T de -56, signalant que 4 jeunes gens en vacance actuellement chez Mr. et Mme , au lieu dit " en ST-MALO-DES-3-FONTAINES -56, se sont présentés à cette unité. Selon les faits rapportés par ces derniers, ils ont été les témoins d'apparitions d'O.V.N.I. au cours de la nuit passée. Ce phénomène se serait produit vers 1 heure du matin, non loin du lieu où ils passent leurs vacances. Il est précisé que 3 objets volants ont été aperçus dont 1 à terre. Les jeunes gens en question sont à priori choqués, et ont été invités à se présenter cours après-midi à notre unité pour y faire leur déposition.

II - ENQUETE / :

Le 26 Mai 1985 à 15 heures 45, se présentent au bureau de la brigade, les personnes ci-après nommées qui sont entendues séparément.

Mr. 25 ans, demeurant au (76) qui déclare passer le week-end de Pentecôte dans la résidence secondaire de ses beaux-parents, au village de " en SAINT-MALO-DES-3-FONTAINES -56. Il a été témoin de phénomènes étranges qui lui sont apparus au cours de la nuit du 25 au 26/05/1985, tant dans le ciel qu'au sol. Au moment de ces apparitions, il était en compagnie de sa jeune épouse, 22 ans, et d'un couple d'amis, en l'occurrence Mr. 25 ans, et Mlle 22 ans, tous deux domiciliés également à -76.

Vers 23 heures, à bord de leur véhicule, ils ont quitté ST-MALO-DES-3-FONTAINES pour JOSSELIN -56. Selon ses dires, ils ont observé des manifestations étranges dans le ciel. Il y avait de nombreux flashes de différentes couleurs (orange, blanc, et bleu). Plusieurs flashes donnaient en même temps, et en différents endroits. Ce phénomène a persisté tard dans la nuit. Tout en circulant ainsi en direction de PLOERHEL après avoir quitté JOSSELIN, le ciel était toujours éclairé par des lueurs. Au fur-et-à mesure qu'ils s'en approchaient, ces luminosités paraissaient s'éloigner.

A 1 heure du matin. Ils ont rejoint le village de " en ST-MALO-DES-3-FONTAINES -56. Les éclairs étaient plus espacés. Ils ont alors scruté, et observé le ciel étoilé. Leur attention s'est portée sur différents points blancs, au moment où le ciel était très éclairé. D'un de ces points blancs leur est apparu, ceinturé d'un cercle rouge, s'allumant alternativement. Il y avait un phénomène d'accélération brutale, et un retour, tout aussi soudain à l'allure normale.

Les points en question ont paru se rapprocher. Un premier a disparu derrière un rideau d'arbres qui ceinture la propriété, et un second en a fait de même. A cet instant précis, alors qu'ils s'appretaient à quitter leur poste d'observation, ils ont aperçu entre 2 arbres, trouée large de 2 mètres environ, un objet en forme de cigare

Table with columns: DESTINATAIRES, NO, NOM, and DATE DE CLOTURE. Includes entries for Prefet, Procureur, and Gendarme, and a date of 20 Juillet 1985.

de couleur rouge vif scintillant sur le faite de la colline. La pleine obscurité régnait, et les éclairs avaient cessé. Il leur a fait l'impression d'être posé sur la colline. Pris de peur, ils se sont réfugiés dans l'habitation.

A l'intérieur, ils ont constaté une baisse d'intensité de l'éclairage, à priori, provoquée par des chutes de tension. Le silence était total, et les bruits familiers de la campagne avaient disparu, tels que les aboiements des chiens. Quelques instants plus tard, ils ont perçu un vrombissement assez sourd, quelque peu feutré comme un appareil qui venait de décoller.

Aussitôt après, ils sont sortis. L'objet volant non-identifié avait disparu. L'obscurité totale régnait, les flashes n'apparaissaient plus, et les bruits familiers étaient à nouveau perceptibles.

(Cf. - P.V d'audition - pièce n° 442/2)

Les faits nous sont rapportés d'une manière sensiblement similaires par les 3 autres témoins, Mme _____, Mr. _____, et Mlle _____

(Cf. - P.V d'audition - pièces n° 442/3 - 442/4 - 442/5)

Évaluant approximativement la distance qui les séparait de l'objet volant, apparemment posé, les 4 témoins ont eux-mêmes effectué des recherches sur l'environnement afin de localiser son emplacement. Ces recherches sont demeurées vaines, aucune trace n'ayant été décelée.

Des recherches plus étendues ont été effectuées par notre brigade notamment lors de patrouilles contact auprès des villageois, et du milieu paysan aux fins de recueillir ces témoignages, soit par d'autres témoins oculaires, soit par des constatations matérielles ayant modifié sensiblement l'environnement. Aucune révélation de ce genre n'a été portée à notre connaissance.

Nous avons également orienté nos recherches vers le secteur militaire, avec d'éventuelles manoeuvres, et des tirs de mortier région de COETQUIDAN -56. Aucun élément positif n'est venu étayer une telle hypothèse, renseignements pris auprès de l'Officier de permanence au camp de COETQUIDAN -56.

Des propres constatations effectuées par la patrouille de la brigade, en surveillance générale de nuit le 25 mai 1985, de nombreux flashes ont effectivement illuminé le ciel. Ces lueurs oranges, blanches, et bleues montaient du sol, et éclairaient le ciel sous la forme d'un champignon. Aucun roulement ne se produisait ce qui ne permet pas d'affirmer qu'il s'agissait des effets d'un orage, d'autant que les conditions climatiques étaient élémentes et que le ciel étoilé était parfaitement dégagé. Cependant compte tenu des informations météorologiques, il semble bien que des orages aient éclaté dans certains secteurs de l'OUEST. Exceptés ces flashes, la présence d'objets volants non-identifiés n'a pas été observée par notre personnel. De telles manifestations, restent à ce jour, inexplicables, et inexplicables.

Fait et clos à
le 20 Juillet 1985.

L'Officier de police judiciaire.

PROCÈS-VERBAL TEMOIN
D'AUDITION DE

AUTRE CAS

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

442 / 1985

N° PIÈCE

N° FEUILLET

2

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

85306985

le vingt six mai mil neuf cent quatre vingt cinq, à quinze heures cinquante.
 Ce jour au bureau de la brigade,

Nous soussigné(s) M.D.L Chef
 de gendarmerie

Officier de police judiciaire, de la brigade
 -56,

Vu les articles

16 à 19 et 75 à 78

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

qui nous

déclare à 15 heures 55 :

Je suis actuellement de passage dans la région, étant ve
 " passer le week'end de la Pentecôte chez mes beaux-parents qui habitent à
 " " commune de SAINT-MALO-DES-3-FONTAINES -56.
 " Hier soir, vers 23 heures, en compagnie de mon épouse
 " , et d'un couple d'amis, , et , nous avons
 " observé des manifestations étranges dans le ciel. Ça a commencé lorsque no
 " sommes partis en direction de JOSSELIN -56, par la route de SAINT-MALO -
 " JOSSELIN -56. Il y avait des flash de différentes couleurs qui éclairaient
 " le ciel. Par moment, les couleurs tournaient sur l'orange, le blanc, et
 " même bleu. Plusieurs flash donnaient en même temps, à des endroits différe
 " Nous avons pensé à une éventuelle manifestation avec des feux d'artifice.
 " Ce phénomène a persisté tard dans la nuit. De JOSSELIN où nous avons été
 " à la foire, nous avons pris la direction de PLOERMEL à la recherche d'un
 " débit de boissons, pour nous désaltérer. Vu l'heure avancée, tous les éta
 " blissements étaient fermés. L'atmosphère était toujours éclairée. Nous avi
 " l'impression que ces flash montaient du lac. En passant aux alentours, nou
 " n'avons rien remarqué de particulier. Au fur-et-à-mesure que l'on s'appro
 " chait, on avait l'impression que ces luminésités s'éloignaient.
 " Nous avons rejoint le village de " " vers 1 heur
 " du matin. Il y avait toujours des éclairs, mais plus espacés. En descendan
 " de voiture, nous avons observé, et scruté le ciel étoilé. Notre attention
 " s'est porté plus particulièrement sur des points blancs au moment où le ci
 " a vraiment été bien éclairé. L'un de ces points blancs était ceinturé d'un
 " cercle rouge, s'allumant alternativement. Ces deux points se déplaçaient à
 " égale distance, respectant un intervalle. De temps en temps, il y avait
 " un phénomène d'accélération brutale, et un retour soudain à la vitesse
 " normale. A un moment donné, ces points ont disparu, notamment le premier
 " derrière un rideau d'arbre qui ceinture la propriété. Lors de cette descen
 " ces points nous ont paru se rapprocher plus ou moins, pour disparaître en
 " suite sans que pour cela on puisse dire qu'ils se soient posés. Nous allie
 " quitté notre poste d'observation lorsque nous avons aperçu dans une trouée
 " entre 2 arbres, un objet en forme de cigare de couleur rouge vif scintillan
 " sur le faite de la colline. C'était à ce moment-là, la pleine obscurité,
 " les éclairs ayant totalement cessé.

La personne entendue.

L'O.P.J.

S.I : Cet objet non identifié, nous a donné l'impression d'être posé sur la colline. Nous avons juste observé 2 à 3 secondes, mais face à une telle apparition, nous avons pris peur, et nous sommes rentré dans l'habitation.

.....A l'intérieur, nous avons discuté, et nous nous sommes concertés pour savoir s'il y avait lieu de sortir. Quelques minutes se sont écoulées. Nous avons observé des chutes de tension, l'éclairage baissait d'intensité. A cet instant précis, le silence enveloppait totalement la campagne. Au moment où nous nous apprêtions à sortir, en déverrouillant la porte, nous avons perçu un vombrissement assez sourd, quelque peu feutré, comme un appareil qui venait de décoller. Nous avons hésité de nouveau à sortir. Quelques minutes plus tard, nous sommes néanmoins sortis. Nous nous sommes avancés vers les arbres dans la direction où nous avons aperçu l'objet pour la dernière fois. Nous n'avons rien retourné sur place, ni vu quoi que ce soit de suspect. Les bruits familiers étaient revenus, notamment les aboiements de chiens dans le bas du village. L'obscurité était totale, et il n'y avait plus de flash.

S.I : L'objet non identifié se tenait en largeur, approximativement en évaluant la distance qu'il y a entre les 2 arbres, 5 à 6 mètres environ. Par contre, je ne suis pas en mesure d'évaluer la profondeur qui le séparait de nous. Il m'a semblé être sur le haut de la colline. Cet objet avait une forme plus ou moins rectangulaire avec les bouts sensiblement arrondis.

S.I : Le sens de déplacement de ces objets, prenait la direction NORD-OUEST.

Le 26 Mai 1985 à 16 heures 50, -----

.....Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste, et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L'O.P.J.

85306985

PROCÈS-VERBAL Témoin
D'AUDITION DE
AUTRE CAS

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

442/85

N° PIÈCE

N° FEUILLET

3

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

85306985

date et heure

nous trouvant à (lieu)

Ce jour le vingt six mai mil neuf cent quatre vingt cinq à quinze heures cinquante nous
trouvant au bureau de notre brigade -56-,

Nous soussigné(s)

Gendarme Agent de Police Judiciaire,

Vu les articles

20 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

qui nous déclare :

***** Le 25 mai 1985 vers les 23 heures nous nous sommes rendus, moi et des
**** camarades à la foire à JOSSELIN -56-. Le long de la route, nous avons été
**** étonnés du nombre d'éclairs qu'il y avait dans le ciel. Arrivé à JOSSELIN
**** il n'y avait plus d'éclairs.

***** Sur la route du retour à " " en ST MALO DES TROIS FONTAINES, où
**** je suis en week-end chez un camarade, nous avons encore vu les éclairs dan
**** le ciel. En arrivant à notre maison nous sommes restés regarder le ciel
dans notre jardin. Mon camarade nous a dit de regarder le ciel car il avait vu
**** quelque chose. Effectivement, il y avait deux choses dans le ciel qui se
**** suivaient à égale vitesse (une fois rapide, une fois lente). Ces deux choses
tournaient dans le ciel comme une sphère, de couleur rouge. Par curiosité nous
**** nous sommes avancés et nous avons remarqué un autre objet qui semblait pos
**** Il était également de couleur rouge. De peur nous sommes rentrés dans la m
**** son et l'on s'est enfermé. 5 minutes après on a décidé de sortir de la mai
**** et juste en ouvrant la porte on a entendu comme un ronflement d'avion.

***** Ensuite la nuit était redevenue normale. Les objets étaient de forme re
**** angulaire et de couleur rouge. Je ne sais vraiment pas qu'elle sorte d'o
**** jets, c'était. Nous avons pensé à des O.V.N.I.

S.I : Il était ~~à 0~~ 0 heure 45 le 26 mai lorsque cela s'est passé.

S.I : Effectivement, il est possible que d'autres personnes des environs de "s
couet" aient vu les mêmes faits que nous.

***** A la suite de ces faits nous avons décidé de venir vous prévenir pour
**** les faits qui se sont passés cette nuit.

LE 26 mai 1985 à 16 heures 10, lecture faite par moi de la déclaration ci-dess
j'y persiste et n'ai rien à changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

L.A.P.J. :

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE TÉMOIN

AUTRE CAS

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

442/85

N° PIÈCE

4

N° FEUILLET

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

85306985

Ce jour ^{date et heure} le vingt six mai mil neuf cent quatre vingt cinq à 16 heures 30, nous trouvant ^{nous trouvant à (lieu)} au bureau de notre brigade -56-,

Nous soussigné(s)

gendarme Agent de Police Judiciaire,

Vu les articles

20 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

qui nous déclare :

Le 25 mai 1985 à 23 heures nous nous sommes rendus à JOSSELIN et le long de la route nous avons vu des "Flashs" dans le ciel. Je ne pense pas qu'il s'agissait d'éclairs. En revenant de JOSSELIN il y avait le même phénomène mais dans JOSSELIN même il n'y avait rien. Je dis le mot flash car la forme des lumières étaient comme une règle (fines et rectangles) et qu'ils éclairaient le ciel d'une couleur/ blanche. J'ai même vu le ciel d'une couleur jaune, orange. Je tiens à signaler que lorsque l'on était dans la voiture tous se passés du côté droit.

Arrivé à " " en ST MALO DES TROIS FONTAINES où je suis venu passer le week-end, on est resté dans le jardin pour regarder si cela continuait. Effectivement, nous avons vu deux choses de formes rondes qui se suivaient toujours à la même distance avec des accélérations et des ralentissements. Ces deux choses ont commencé à descendre et elles ont disparu derrière des arbres. A ce moment là j'ai vu cette même chose, derrière les arbres, qui avait une couleur rouge vive. Elle semblait immobile. Je ne suis pas sûr que celles qui se trouvaient dans le ciel étaient la même que celle qui était derrière les arbres. Je signale que derrière ces formes le ciel était blanc. J'ai appelé mes camarades et de peur nous sommes tous rentrés dans la maison. Il n'y avait aucun bruit dans les alentours lorsqu'il y a eu ce phénomène. Au bout de 5 à 10 minutes nous sommes allés ouvrir la porte et nous avons entendu un bruit de gros moteur qui s'élevait.

S.I : Non, il ne peut pas s'agir d'un moteur de voiture tellement le bruit était sourd et long, c'était plutôt un moteur d'avion.

Nous avons tout de suite refermé la porte et c'est seulement 10 minutes après que nous sommes ressortis. Il était environ 0 H 45 le 26 mai 1985 lorsqu'il y a eu ces faits étranges. En sortant de la maison nous avons remarqué que tout était redevenu normal. La forme des objets qui se trouvaient dans le ciel était ronde et de la taille d'une étoile et de couleur rouge. Par conséquent l'objet qui se trouvait derrière les arbres triangulaire et fin. Nous avons donc décidé de venir vous prévenir.

.../...

***** Je n'ai rien d'autre à rajouter sur ^{le} phénomène. _____

Le 26 mai 1985 à 17 heures 15 lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste et n'ai rien à changer à ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

LA M.P.J :

85306985

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

442 / 1985

 PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE TÉMOIN

AUTRE CAS

N° PIÈCE

N° FEUILLET

5

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

85500985

Ce jour ^{date et heure} le vingt six mai ^{nous trouvant à (lieu)} mil neuf cent quatre vingt cinq, à seize heures cinquante cinq, au bureau de la brigade, -----

Nous soussigné(s) M.D.L Chef ----- Officier de police judiciaire, de la brigade de
gendarmerie ----- -56, -----

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 ----- du code de procédure pénale,

rapporçons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

déclare à 17 heures : -----

 " Hier soir, à partir de 23 heures, en compagnie de mon
 " mari, -----, et d'un couple d'amis, -----, et -----, j'
 " également été témoin de manifestations d'objets étranges, et de phénomènes
 " tout à fait bizarre dans le ciel. Je confirme les observations que Jean-
 " Pierre a faites. Je ne vois rien de vraiment particulier à rajouté. -----
 " Tout ce que je peux dire, c'est que telles apparitions
 " nous ont fait terriblement peur. C'est la première fois que j'assiste à de
 " tels phénomènes. -----

S.I : Je ne suis pas en mesure de faire un rapprochement entre de tels obj
 " et des aéronefs qui sillonnent habituellement le ciel. Il ne peut pas y
 " avoir une méprise car véritablement, leur éclairage n'est pas courant, ni
 " leur forme. Ils apparaissaient comme des points, avec une ceinture lumine
 " se autour, comme des feux qui tournaient autour. -----

S.I : Le dernier objet volant que nous ayons vu, ressemblait bien à un
 " rectangle avec une lumière rouge très fluorescente. Il nous a fait l'impr
 " sion d'être posé sur le haut de la côte. Nous avons été ce matin sur le
 " haut de la colline pour rechercher d'éventuelles traces de passage laissé
 " par cet appareil. Nous n'avons rien découvert. -----

S.I : Tout le temps que nous l'avons observé, aucun bruit n'était émis pa
 " cet objet volant. Il y a eu seulement un bruit sourd, comme si un avion
 " passait, à priori, au moment de son départ car 5 minutes après nous somme
 " sortis, et il n'y avait plus rien. Ce qui laisse supposer qu'il a station
 " pas très loin. -----

S.I : Les flashes montaient de la terre vers le ciel, et illuminaient l'at
 " mosphère. Ces flasches ont disparu vers 1 heure 30. -----

S.I : Le phénomène de silence dans la campagne a été très perceptible. Pen
 " dant la présence des objets, il nous a semblé que tous les bruits familia
 " avaient disparu. -----

Le 26 Mai 1985 à 17 heures 30, -----

".....Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste, et
 n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. -----

La personne entendue.

L'O.P.J.